DECES DE L’EXPLOITANT INDIVIDUEL

**1er CAS : Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation au RCS et poursuite de l'exploitation**

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant,

- Copie de l'acte de notoriété.

- Deux exemplaires du [formulaire P2 (\*)](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe** 93,70 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

**2ème CAS : Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation au RCS sans poursuite de l'exploitation**

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant,

- Certificat d'hérédité.

- Deux exemplaires du [formulaire P2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2) (\*)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

- La carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou le livret de circulation, le cas échéant.

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe** 93,70 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

(\*) vous pouvez retrouver l’ensemble des formulaires et pièces justificatives : <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/formalites-dentreprises-formulaires-et-modeles-telecharger>

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.

Cliquez sur le lien suivant : [les offres formalités](https://www.bordeauxgironde.cci.fr/produits?title=&field_taxo_theme_target_id=1806) |